

Zone humide du torrent des Usses (Seysssel)

Enjeux du site et actions de gestion 2024–2028

Source : 2023, Biotec, Projet de restauration de la zone humide du torrent des usses à Seysssel
Etude du fonctionnement de la zone humide et proposition de scénarii de restauration, 25p



Etude réalisée avec l'aide financière de :



Un site naturel à forts enjeux pour la ressource en eau et la biodiversité

La zone humide du torrent des Usses, située sur la commune de Seysssel (74), fait partie des zones humides prioritaires identifiées au sein du contrat de milieux des Usses, notamment pour les fonctions qu'elle assure sur la préservation de la ressource en eau. Elle abrite également depuis une dizaine d'années une importante population de grenouilles rouges (site de reproduction d'importance à l'échelle départementale), et des milieux alluviaux à haute valeur patrimoniale.



Du point de vue de la ressource en eau, cette zone humide, en lien avec les autres zones humides environnantes, assure de multiples fonctions :

- **Maintien d'une bonne qualité de l'eau** : rôle d'épuration ;
- **Régulation des crues** : elle assure un stockage d'eau dans le sol en période de pluie, et contribue ainsi à une bonne gestion de la ressource en eau à l'échelle du territoire, en réseau avec d'autres zones humides ;
- **Régulation des étiages** : par restitution lente de l'eau contenue dans les sols en période de sécheresse, elle contribue au soutien du débit des ruisseaux et des nappes souterraines ;
- **Puits de carbone** : comme toutes les zones humides, elle séquestre le carbone par la végétation qui s'y développe, et également au sein du sol.

Elle présente enfin un intérêt paysager certain.

Fiche d'identité

- Altitude : 270 m
- Superficie : 3,4 ha
- Hydrographie : alimentation principalement par la nappe alluviale des Usses, et quelques ruisselets issus des versants est (par négligeable de l'alimentation). Deux exutoires au sud, cheminant par les dalots situés sous la RD992, puis via un chenal d'écoulement jusqu'aux Usses
- Usages dans le bassin versant : voirie, forêts en libre gestion et chasse

Mais un site altéré d'un point de vue fonctionnel

Depuis plusieurs années, le site présente des dysfonctionnements qui se traduisent notamment par un atterrissement global de la partie sud, conduisant à une perte de typicité des milieux alluviaux et un envahissement par des espèces invasives, notamment la renouée du Japon.

A terme, la qualité de la forêt alluviale pourrait être fortement compromise, ainsi que la pérennité de la population de grenouilles rouges.

L'étude réalisée entre 2021 et 2023 a permis de mieux comprendre l'origine de ces dysfonctionnements. Ceux-ci semblent être liés aux dalots mis en place sous la RD992, qui acheminent des fines vers le site en période de crue, sans possibilité de les évacuer vers l'aval. Ce matériel sédimentaire en provenance des Usses, comble peu à peu la zone humide, et achemine également de nombreux rhizomes de renouée du Japon.



Atterrissements visibles sur la partie aval de la zone alluviale (Biotec, janvier 2022)

Les actions historiques de gestion du marais

- Entre 2009 et 2013 : importantes opérations de sauvetage des amphibiens réalisées par des bénévoles (associations RANA puis LPO) pour sauver de l'écrasement routier en période de migration
- 2012 : creusement de deux mares par l'ONF avec le soutien financier de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) pour pérenniser la population
- 2018 : abattage de quelques arbres, réalisation de bouchons et barrière sommaires en terre, dans le bût de conserver l'eau le plus longtemps possible dans la zone humide

Le futur programme de restauration (dès 2024)

Compte tenu des enjeux décrits précédemment, l'objectif majeur retenu pour le site est le retour d'un fonctionnement hydrologique optimal, afin de garantir la pérennité des boisements alluviaux patrimoniaux et des pièces d'eau qui servent de zones de reproduction aux amphibiens.

L'étude réalisée entre 2021 et 2023 a démontré que tous les dalots présents sous la RD992 ne jouent pas un rôle majeur pour l'alimentation en eau de la zone humide (principalement alimentée par la nappe des Usses), et n'ont pas d'impact significatif sur les lignes d'eau en période de crue, ni sur la stabilité du remblai routier. Il est ainsi prévu de réaliser les travaux suivants pour garantir la fonctionnalité de la zone humide :

- **Obstruction de 2 dalots latéraux** par des batardeaux pour limiter les apports de fines vers la zone humide,
- **Rehausse du radier du dalot d'évacuation aval** de 58cm pour tenter de limiter le drainage de la partie aval, voire de rehausser la nappe,
- Le cas échéant, **comblement du chenal d'écoulement présent à l'aval**, au sud de l'ouvrage d'évacuation, sur 50m linéaire, afin de limiter l'effet de drainage que celui-ci entraîne sur la nappe alluviale.

Ces travaux seront engagés dès l'année 2024. Des suivis hydrologiques, écologiques (évolution de l'extension des foyers de renouée du Japon, suivi des pontes de grenouilles rouges, cartographie des habitats 5 ans après les travaux), et topographiques permettront de mesurer l'efficacité des mesures de restauration engagées.



Illustration de la mise en place de batardeaux sur l'OH6